

[aefinfo.fr](https://www.aefinfo.fr)

La dégradation du milieu scolaire pèse sur la santé mentale des élèves (rapport parlementaire)

Antonin Gouze

10–13 minutes

"L'école doit redevenir un lieu de détection précoce des troubles avec un nombre suffisant de médecins, d'infirmiers et de psychologues scolaires", écrivent les députées Nathalie Colin-Oesterlé et Anne Stambach-Terrenoir, dans leur rapport sur "la santé mentale des mineurs" présenté à l'Assemblée nationale le 9 juillet 2025. Elles pointent une "dégradation du milieu scolaire" qui impacte la santé mentale des jeunes, et soulignent le rôle néfaste du numérique. Elles préconisent de renforcer les effectifs dédiés à la santé scolaire et de mieux coordonner le secteur éducatif et le médico-social.



"14 % des collégiens et 15 % des lycéens présentent un risque important de dépression", indiquent deux députées dans leur rapport d'information sur la santé mentale des mineurs. Shutterstock - Brian Eichhorn

Dans ce [rapport d'information](#) "sur la santé mentale des mineurs" publié le 10 juillet 2025, les deux députées – Nathalie Colin-Oesterlé (Horizons) et Anne Stambach-Terrenoir (LFI) – s'appuient sur deux enquêtes menées en 2022 dans les établissements scolaires :

- l'enquête Enabee, menée dans 700 écoles, fait apparaître que 8,3 % des enfants de 3 à 6 ans et 13 % des enfants de 6 à 11 ans présentent un trouble probable de santé mentale,
- dans le second degré, l'enquête Enclass montre que "59 % des collégiens et 51 % des lycéens présentent un bon niveau de bien-être mental", que "14 % des collégiens et 15 % des lycéens présentent un risque important de dépression" et que "24 % des lycéens déclarent des pensées suicidaires au cours des 12 derniers mois".

À partir de ces données, les rapporteuses tentent d'identifier les causes de la dégradation de la santé mentale des élèves français, et de dresser un état des lieux de la prise en charge de la santé mentale dans le milieu scolaire. Elles formulent plusieurs recommandations, sur lesquelles elles ne s'accordent pas nécessairement.

Une "dégradation du milieu scolaire"

La "dégradation du milieu scolaire" est présentée comme l'une des causes majeures qui pèse sur la santé mentale des élèves. Ainsi, "les situations de harcèlement" sont l'une des manifestations de cette dégradation, soulignent les rapporteuses, qui rappellent que "5 % des élèves du CE2 au CM2 en sont victimes, et que 6 % des collégiens et 4 % des lycéens sont touchés".

De même, "les programmes scolaires inadaptés à l'âge de l'enfant" peuvent affecter leur bien-être mental. L'école est ainsi devenue "une source d'angoisse pour une partie des jeunes" et la France "se situe au 3e rang de la prévalence de la phobie scolaire chez les adolescents après le Japon et la Corée du Sud" : 29,8 % des filles et 10 % des garçons se trouvent "très stressés au collège", un chiffre qui atteint 42,1 % des filles et 14,8 % des garçons au lycée.

Par ailleurs, alors qu'Élisabeth Borne a lancé le plan "Avenir" pour améliorer l'orientation ([lire sur AEF info](#)), le système d'orientation en France est décrit comme "anxiogène" car il "demande aux jeunes de faire des choix de manière précoce, contribuant aux refus scolaires anxieux". Parcoursup, notamment, est "devenu une source de stress pour les jeunes et leurs parents".

Face à ces constats, les rapporteuses veulent "créer un Observatoire de la déscolarisation dont la mission sera de compiler les données existantes pour avoir des chiffres nationaux sur l'ampleur du phénomène et de ses causes". Mais elles ont aussi des recommandations différentes :

- Nathalie Colin-Oesterlé veut "établir une évaluation du bien-être des élèves dans les collèges et lycées",
- Anne Stambach-Terrenoir veut "engager un plan pluriannuel de recrutement de personnels d'enseignement pour réduire les effectifs en classe",
- concernant Parcoursup, Nathalie Colin-Oesterlé veut "réformer Parcoursup en simplifiant le système, en le rendant plus simple et accessible, plus juste et transparent", tandis qu'Anne Stambach-Terrenoir préconise de "supprimer Parcoursup et toute forme de sélection entre bacheliers à l'entrée des licences universitaires, et d'abonder les dotations des universités en moyens budgétaires fléchés vers l'augmentation des capacités d'accueil des filières en tension".

Le numérique facilite les "troubles anxieux dépressifs"

"L'addiction aux écrans" est "un facteur clé de la dégradation de la santé mentale des mineurs" et "des troubles anxieux dépressifs chez les enfants et les adolescents", soutiennent aussi les rapporteuses. Dans le cadre familial, elles proposent donc "d'agir pour une consommation responsable des écrans par les parents en présence des enfants, et de les sensibiliser à l'absence psychique et ses conséquences". Pour cela, elles plaident pour "déployer des campagnes massives de prévention sur le danger de l'addiction aux écrans".

Par ailleurs, la mission souligne que l'utilisation d'écrans à l'école par les professeurs "dans une visée pédagogique" contribue à "exposer les enfants tout au long de la journée et ce dès un très jeune âge". Et de citer "l'utilisation de Pronote par les professeurs le week-end et durant les vacances scolaires".

Un sujet que la ministre de l'Éducation nationale a commencé à prendre en charge, en annonçant en mai 2025 un "droit à la déconnexion" des ENT pour les élèves ([lire sur AEF info](#)), mais aussi la généralisation de l'interdiction des téléphones portables dans les collèges d'ici fin 2025 ([lire sur AEF info](#)).

La rapporteure Nathalie Colin-Oesterlé recommande ainsi que cette interdiction soit rendue "effective dans les écoles, collèges et lycées", et appelle à "rendre effective la majorité numérique".

Renforcer les effectifs de personnels de santé scolaire

"L'école doit redevenir un lieu de détection précoce des troubles avec un nombre suffisant de médecins scolaires, d'infirmiers scolaires et de psychologues", soutiennent les rapporteures. Elles soulignent notamment que les jeunes sont "orientés vers des structures spécialisées après avoir consulté un infirmier scolaire", et que le rôle de ces personnels "doit être mis en avant". Elles appellent donc à "rétablir le bilan de santé à 6 ans en milieu scolaire et comprendre dans le bilan de santé de 12 ans un dépistage des troubles de santé mentale".

Par ailleurs, "les médecins scolaires sont trop peu nombreux", dénoncent-elles. On recense ainsi "650 titulaires et 200 contractuels pour l'année 2024-2025", et "certains départements ne disposent plus de médecins". Il est donc préconisé de "prévoir une trajectoire de recrutement des médecins scolaires (un médecin pour 5 000 élèves), des infirmiers scolaires (un infirmier par établissement) et des PsyEN (un psychologue pour 800 élèves)".

Elles indiquent également que certaines enveloppes budgétaires prévues pour le recrutement des médecins scolaires "sont utilisées pour d'autres missions" par les rectorats et préconisent donc de "flécher un budget propre pour la santé scolaire".

Les "salaires peu attractifs" dans la santé scolaire et en PMI sont aussi pointés, tout comme "des conditions de travail difficiles qui découragent les jeunes praticiens". La "perte de sens des missions des infirmières scolaires qui se retrouvent seules à gérer des situations" et les "missions peu motivantes de validation de procédures" des médecins scolaires sont citées en exemple.

Les députées formulent également plusieurs recommandations pour un meilleur partage d'informations sur les sujets de santé mentale entre les professionnels de santé qui interviennent à l'école :

- rendre obligatoire dans le premier et le second degré des cellules de veille qui regroupent les professionnels de santé, du social, les psychologues, et les membres de la communauté éducative pour évoquer les situations préoccupantes,
- créer un système d'information commun entre tous les professionnels de santé scolaire, médecins et infirmiers,
- inclure les acteurs de la santé scolaire dans les contrats locaux de santé mentale,
- Nathalie Colin-Oesterlé veut engager une concertation sur le rattachement des médecins scolaires, infirmiers scolaires et PsyEN au ministère de la Santé.

"s'interroger sur l'inclusion à tout prix" (Nathalie Colin-Oesterlé)

La manière de prendre en charge les difficultés scolaires est aussi interrogée. Plusieurs représentants des PsyEN interrogés par la mission "regrettent que les difficultés scolaires aient été médicalisées" et remarquent que les missions des PsyEN "consistent désormais majoritairement à dresser des bilans et des évaluations pour les dossiers des MDPH plutôt que de suivre les enfants et adolescents en difficulté psychique". De même, une

auditionnée de la mission indique que "beaucoup d'enseignants adressent des élèves au CMP alors même qu'ils n'ont pas de troubles avérés".

Pour mieux accompagner les enfants en difficulté, les députées proposent donc que les RASED soient "redynamisés", d'autant qu'ils permettent "d'éviter une stigmatisation associée à un diagnostic de handicap".

Par ailleurs, des médecins scolaires auditionnés "sont revenus sur l'école inclusive qui n'est pas adaptée à certains enfants porteurs de troubles psychiques" et réclament "l'augmentation de places en IME". Nathalie Colin-Oesterlé invite donc à "s'interroger sur l'inclusion à tout prix pour certains élèves qui présentent des troubles trop importants pour être scolarisés, ce qui peut les fragiliser encore davantage".

mieux coordonner l'éducatif, le médical et le social

Enfin, les rapporteuses formulent des recommandations sur la coordination de l'école avec le secteur social et le secteur médical. Elles regrettent par exemple, "qu'au moins un millier de postes a été supprimé" dans les centres médico-psychopédagogiques (CMPP) depuis 15 ans, car "l'Éducation nationale ne renouvelle pas les départs à la retraite" et recommandent donc "la sectorisation des CMPP" et "d'ouvrir une réflexion avec les professionnels sur la pertinence et les modalités d'une possible transformation des CMPP en structures sanitaires".

La mission regrette aussi un manque de coordination "entre le découpage géographique du secteur et celui du secteur social et médico-social et avec la carte scolaire ou judiciaire", notamment pour la prise en charge "des enfants suivis par l'ASE". Les députées appellent donc à "revoir le découpage des secteurs pour les harmoniser avec la carte scolaire, judiciaire, et celle des services sociaux et médico-sociaux, de façon à faciliter la coopération entre les différents acteurs".

Les rapporteuses préconisent aussi de renforcer les moyens des CMP et de "renforcer les liens entre professionnels de niveau 1 et le CMP, par exemple par la mise en place de lignes téléphoniques dédiées".